



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Christiane CARRIER, Maire. Mme Marie LANG a été élue secrétaire de séance.

Présents : Mme Christiane Carrier, M. Romain Rigaud-Modelin, Mme Marie Lang, Mme Lydie Tanchon, M. Christophe Bouillet, M. Jérôme Journet (arrivée à 19h35).

Absents excusés : Mme Caroline Sack (pouvoir à M. Rigaud-Modelin), Mme Véronique Yung-Hing, M. Antoine Staiger.

Nombre de Conseillers : 9 en exercice, 6 présents, 1 procuration. Suffrages exprimés 7 dont 6 pour, 1 contre et 0 abstentions.

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et pour son affichage en mairie le 20 décembre 2024.

DELIBERATION N°2024-48

Avis sur le projet de modification n°2 du PLUi Grand-Lac

Le PLUi Grand Lac fait l'objet d'une procédure de modification n°2 engagée par la Communauté d'Agglomération de Grand-Lac par délibération en date du 12 décembre 2023 et arrêté du 30 janvier 2024.

Le projet de modification n°2 concerne les 17 communes de l'ex-CALB. Il doit permettre des évolutions des différentes pièces du PLUi parmi lesquelles :

- **Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)**
 - Modifications d'OAP existantes,
 - Création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation...
- **Règlement écrit**
 - Apporter des ajustements de façon à faciliter l'application des règles,
 - Faire évoluer les règles,
 - Harmoniser des règles,
 - Supprimer des règles,
 - Ajouter des règles,
 - Corriger des erreurs matérielles...
- **Règlement graphique**
 - Evolutions en lien avec les modifications des OAP,
 - Evolution des emplacements réservés,
 - Évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages,
 - Evolution de l'identification des changements de destination,
 - Evolution des PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global),
 - Evolution des STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités),
 - Evolution de l'identification d'élément patrimonial,
 - Évolutions de mise en forme...

Le dossier du projet de modification a été notifié le 15 octobre 2024 aux Personnes Publiques Associées et aux Maires des communes concernées, dont fait partie la commune d'Ontex, afin que chacune donne son avis.

Parmi les points qui concernent la Commune d'Ontex :

- Dans le règlement graphique, le tracé de la zone Ae du Belvédère d'Ontex en tant que STECAL a bien été corrigé pour supprimer le trou laissé à l'approbation de la modification n°1 du PLUi et reprendre le périmètre prévu dans cette même procédure.
- Dans le règlement écrit pour ce même STECAL Ae, il est ajouté la possibilité de réaliser des annexes dans la limite de 40 m² d'emprise pour prendre en compte la réalisation de la terrasse du restaurant.

Mis à part les points évoqués ci-dessus, après consultation du projet de modification n°2 du PLUi, Mme le Maire n'a pas de remarques particulières.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 073-217301936-20241220-DELIB_202447A50-DE

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (6 pour, 1 contre et 0 abstention),

- **DONNE** un avis favorable au projet de modification n°2 du PLUi.

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73310 Ontex
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie - Place Caffé - BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, le **12 décembre 2024**,

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,

Christiane CARRIER



La secrétaire de séance

Marie LANG,